

VI.7 Analyse sur le secteur d'activité industrielle

VI.7.1 Les personnes employées dans les industries

La Commune d'Ambohimangakely bénéficie d'un avantage socio-économique par l'existence des divers types d'industries. Les usines emploient environ 20% de la population active locale. Ces activités industrielles se répartissent dans plusieurs Fokontany mais on remarque que la plupart d'entre elles se concentrent dans les zones urbaines telles qu'Ambohiahitsy, Soamanandrarinny, Antanambao, etc car la commune n'a pas des surfaces destinées à l'industrie.

VI.7.2 Les différents types d'industrie

Ambohimangakely est une commune rurale où on peut trouver des grandes industries dont les plus connues sont CMT, le PLASMAD, le ALMA, etc.

➤ La CMT (Compagnie Mauricienne de Textile) est une grande industrie textile qui emploie 2.500 personnes. C'est l'un des fournisseurs principal d'équipement textile, d'accessoires et de produits généraux à Madagascar. Elle respecte les normes exigées et ses conditions d'exploitation la permettent d'obtenir une meilleure production, d'offrir un emploi convenable ainsi que d'assurer la sécurité sur le lieu de travail.

➤ Le PLASMAD est une industrie qui fabrique de matières plastiques telles que sachets, cintres, gaines plastiques et accessoires. Il peut être compté parmi les leaders de l'industrie dans sacs de polyéthylène personnalisés industriels, HDPE (High-density polyéthylène) et couverture de protection LDPE (Low-density polyéthylène), tuyau et d'autres produits dérivés.

➤ Le ALMA (Asa Làlana Malagasy) est une grande industrie qui assure la construction et la réhabilitation des routes. Elle est capable de produire 80 tonnes par heure de béton et d'autres matériaux comme le goudron.

A part elles, d'autres industries se présentent aussi dans certains Fokontany de la commune. A présent, la progression des établissements industriels y est en plein essor.

Le tableau suivant nous présente tous les types d'industries selon leurs activités et leurs localisations dans la commune d'Ambohimangakely :

Tableau 34 : Les industries d'Ambohimangakely

Nom de l'établissement	Activités	Localisation
SAGAS	Fabriqueur de savon	Soamanandrariny
Imprimerie Adventiste	Imprimerie	Soamanandrariny
ANDRY	Transformation de fruits en pâte	Antanambao
SMCT (Société Malgache des Carrières et de Terrassement)	Carrières - Terrassement	Soamanandrariny
COLAS	Carrières	Ambohimahitsy
EGECORAM	Tous travaux de construction : travaux public-bâtiments- génie rural-ouvrages métalliques et bois	Ankadindambo
SCAA	Collecteur – Transporteur - Vente en gros	Ambohimangakely
ALMA	Construction et réhabilitation des routes	Ambohimahitsy
MADAKEM	Textile	Tsarahasina
BEAL SARL	Textile	Soanierana
PLASMAD	Art plastique	PK 9 Tsarahasina
COMOI	Import - Export	Antanambao
Société TANJONA Export	Exportation fruits de mer	Ankadiefajoro
SUNNY	Exportateur	Mahazo
	Confection textile	Soamanandrariny
FRIMAT		Tsarahasina
SOSIMA		Andranovao
MADAGASCAR PARTS		Andranovao
TANJONA	Fruit de mer	Ankadiefajoro Ikianja

Source : Monographie communale 2015

VI.8 Occupation du sol

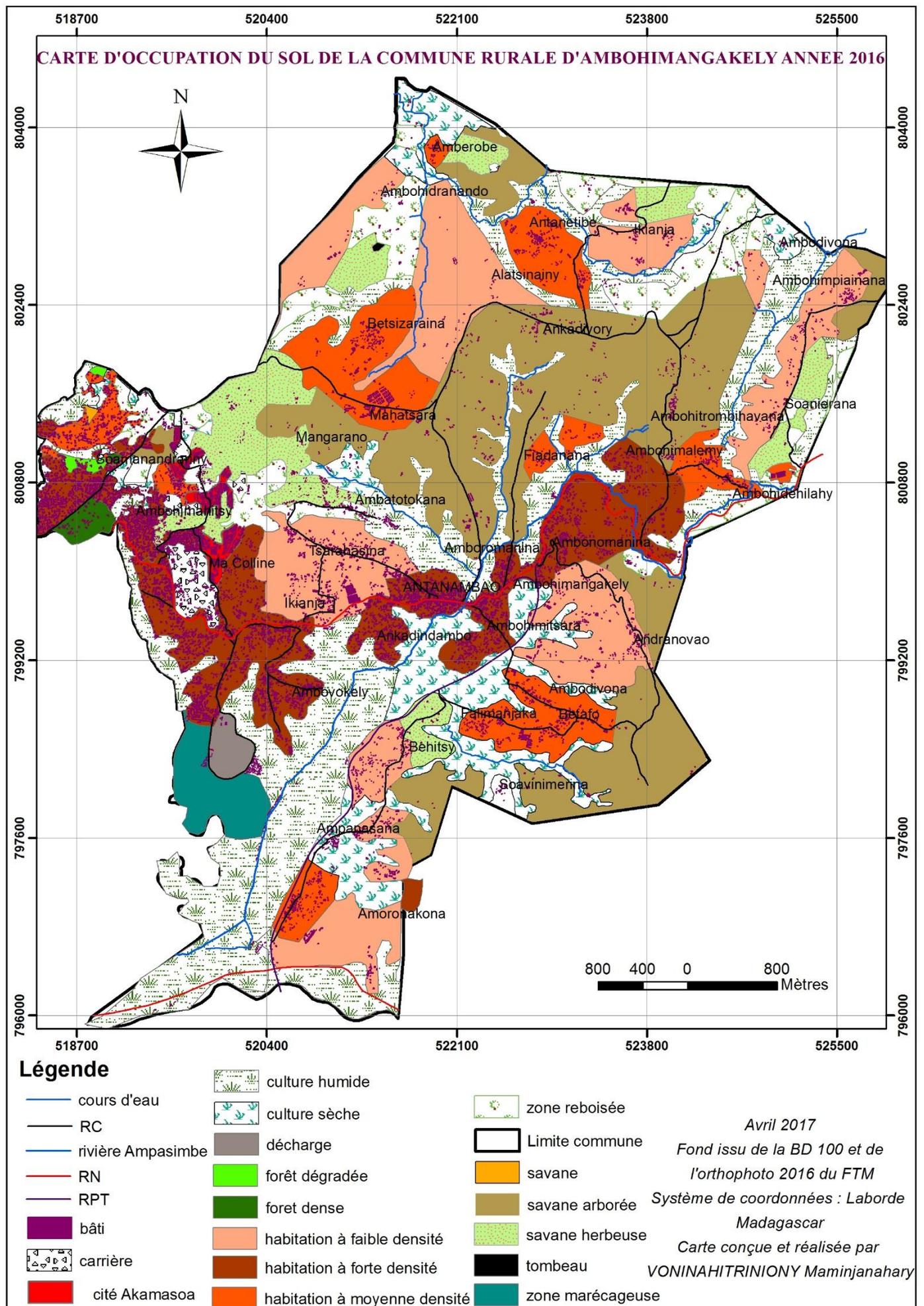
La culture humide, la culture sèche et la savane arborée occupent la majeure partie du territoire. En général, l'occupation du sol de la Commune rurale d'Ambohimangakely est caractérisée par des : savane, culture, propriété bâtie, carrière, décharge, forêt, zone marécageuse, zone reboisée, tombeau dont leurs pourcentages sont les suivants :

Tableau 35 : Tableau d'Occupation du Sol

TYPES	SURFACES EN HECTARES	POURCENTAGES (%)
Carrière	30,89	0,88
Cité Akamasoa	24,07	0,69
Culture humide	579,46	16,55
Culture sèche	428,41	12,24
Décharge	17,28	0,49
Forêt dégradée	4,5	0,13
Forêt dense	14,42	0,43
Habitat à faible densité	548,54	15,67
Habitat à forte densité	395,32	11,29
Habitat à moyenne densité	311	8,88
Savane	1,09	0,03
Savane arborée	666,62	19,04
Savane herbeuse	194,28	5,55
Tombeau	0,61	0,02
Zone marécageuse	72,2	2,06
Zone reboisée	211,87	6,05
TOTAL	3500,56	100

Source : Auteur

Pour mieux comprendre le tableau ci-dessus, il suffit de consulter la carte d'occupation du sol de la commune d'Ambohimangakely ci-après :



Carte 19: Carte d'occupation du sol de la commune rurale d'Ambohimangakely

**PARTIE III : PERSPECTIVE
ET RECOMMANDATION**

Chapitre VII : Perspectives et recommandations

Dans notre étude, les perspectives permettent d'avoir une projection future de la situation de la vie socio-économique de la commune rurale d'Ambohimangakely, tandis que les recommandations justifient l'utilité de ce présent projet. Dans ce chapitre, nous allons aborder les perspectives, les recommandations.

VII.1 Perspectives

VII.1.1 Potentiels agricoles et élevages en difficultés

a- Potentiels agricoles :

La commune d'Ambohimangakely est dotée de potentiel important en terre agricole. En effet, elle dispose d'une vaste surface des sols cultivables tels que 682 ha des rizières et 857 ha pour les cultures {sèches + maraichères}. En outre, plusieurs types de cultures y sont aussi favorables grâce à la nature du sol, au type du climat et à la caractéristique du relief. Aussi, la répartition de sa population apporte des grands avantages car en majorité, environ 60% sont de population active. Ainsi, la commune acquiert donc les atouts nécessaires pour avoir une meilleure productivité et un bon rendement agricole.

Malgré tout cela, on constate que les potentiels agricoles sont mal exploités dans cette zone car parmi ses sols cultivables, seulement 50% et 85% respectivement pour les cultures {sèches + maraichères} et les rizicultures sont cultivés.

De plus, l'agriculture est menacée par la réduction de surfaces cultivées due au morcellement excessif par héritage, à l'augmentation des constructions de bâtiments surtout les occupations illicites et à l'intensification des vols des récoltes. Le bas niveau de vie et d'instruction des paysans ainsi que le mal considération de leurs formations constituent des obstacles au développement de la filière agriculture. Ces derniers favorisent la pratique des techniques traditionnelles à faible productivité. A part cela, la présence des zones inondables et l'inexistence des aménagements hydrauliques posent surtout des problèmes sur l'irrigation et le drainage de certaines zones, respectivement pendant la saison sèche et la saison de pluie etc.

b- Potentiels d'élevage :

Même si l'élevage est dominé par la technique traditionnelle, il est encore moins pratiqué dans la commune, et certains types d'élevage ne correspondent pas à la caractéristique du climat présent dans la zone. L'effectif d'animaux producteurs de fumure est ainsi assez faible. Cela entraîne une insuffisance des engrais empêchant le développement de l'agriculture.

Comme l'agriculture, l'élevage est aussi mal considéré à Ambohimangakely. Par le manque de financement, la plupart des éleveurs n'ont pas d'accès aux soins vétérinaires voulus.

En outre, la faible quantité de production de l'agriculture conduit à l'insuffisance alimentaire, les animaux sont alors en concurrence avec l'homme c'est pourquoi quelques types d'élevages comme le porc ne sont pratiqués que saisonnièrement c'est-à-dire pendant les périodes de production agricole.

Bref, on peut dire qu'il y a une forte interdépendance entre les secteurs d'activités agricoles et élevages, les constructions des bâtiments, l'éducation et la fiscalité. En effet, il n'y a que l'agriculture et l'élevage qui sont la principale source de revenu des paysans. Ainsi, si leur capacité de production est faible, ils n'arriveront jamais à payer des impôts (voir tableau numéro 23 : Nombre des contribuables de la fin du Mai 2017 à Ambohimangakely). Pire encore, leurs enfants ne seront jamais mis les pieds à l'école. C'est pour cette raison que le taux de scolarisation est faible au niveau secondaire à Ambohimangakely, surtout en milieu rural (Voir figure numéro 29 : Evolution du Taux Brut de scolarisation dans la commune d'Ambohimangakely).

VII.1.2 Ressources financières mal exploitées

La commune dispose 3 sources principales de financement telles que les impôts et les taxes prélevés par la commune, la subvention de l'Etat et l'emprunt.

a- Les impôts et les taxes prélevés par la commune :

Ceux-ci sont versés directement dans la caisse de la commune elle-même. Grâce à la taxe d'habitation et la taxe sur les marchés locaux, qui sont les plus connus, la commune peut prendre en charge ses dépenses, satisfaire aux besoins de la population.etc.

Mais selon l'analyse faite dans la partie II, ces sources de financement sont mal exploitées à cause du non-respect des lois par les habitants et de l'irresponsabilité de la commune face à sa situation actuelle. La prolifération des constructions illicites et hors norme est une preuve concrète pour cette réalité. En effet, entre 2007 et 2016, seuls 42% des bâtiments construits ont eu leurs permis de construire. Ainsi, 58% sont des constructions illicites, plus précisément, n'ont pas payés leurs droits de permis de construire. D'où l'insuffisance des ressources financières qui bloque le développement de la vie socio-économique de la commune.

b- La subvention de l'Etat :

La deuxième source de financement de la commune est la subvention de l'Etat prélevée à partir des impôts menés par tous les secteurs d'activités locaux existants. En réalité, ces impôts

concernent les personnes morales ou physiques, entreprises, organismes, etc. qui exercent des activités. Contrairement aux impôts et taxes prélevés par la commune, ces impôts doivent être payés au sein du centre fiscal pour être versés aux trésors d'où la recette fiscale de la commune. Ainsi, l'Etat en déduit sa part de subvention pour constituer une source de financement de la commune. De ce fait, celle-ci est donc en fonction de la recette fiscale c'est-à-dire plus elle est importante, plus la commune obtient une subvention importante (voir tableau numéro 24)

D'après l'estimation du centre Fiscal d'Ambohimangakely, 60% de secteurs d'activités sont des secteurs formels tandis que 40% sont des secteurs informels. Ce dernier est dû à la négligence des lois et à la fuite passive des personnes concernées lors de l'intervention du centre fiscal, ainsi que son ignorance à la réalité. D'où la subvention de l'Etat n'arrive pas à satisfaire les besoins de la commune.

Bref, on peut dire que la commune d'Ambohimangakely bénéficie d'un fort potentiel en ressources financières pouvant satisfaire ses besoins et permettant de réaliser quelques projets de développement adaptés au contexte local. Malheureusement, ces ressources sont défavorisées par l'inexistence de mesure à prendre aux personnes hors-la-loi qui démotive les autres à payer leurs impôts. D'où les ressources financières, un des facteurs de développement de la commune, sont mal exploitées.

VII.1.3 Capital humain :

Par définition, une population active est l'ensemble des personnes en âge de travailler (entre 15 et 64ans) qui sont disponibles sur le marché de travail, qu'elles aient un emploi ou qu'elles soient au chômage, ou celles ne cherchant pas d'emploi comme les personnes en foyer ou étudiants etc. [source : Wikipédia]

A Ambohimangakely, le taux la population active est relativement élevé par rapport à l'ensemble de la population totale. La commune constitue donc des jeunes dynamiques et aptes à travailler ou étudier qui pourraient participer à la contribution du développement socio-économique.

Ainsi, la commune d'Ambohimangakely doit avoir un Taux Brut de Scolarisation (TBS) élevé pour les jeunes étudiants. Par contre, il est ressort dans le tableau numéro 32 que le TBS au niveau secondaire est de plus en plus faible, notamment 58% en premier cycle et 19% en second cycle. Mais le TBS au niveau primaire équivaut à 120% nous montre que le taux de scolarisation se décroît au fur et à mesure que le niveau d'étude s'avance. Les facteurs principaux de ce fait sont constitués par le faible niveau de vie et niveau d'instruction des

parents, le manque de sensibilisation et l'inégalité de répartition des écoles. En ce qui concerne le *ratio* maître-élève : un enseignant pour 50 élèves. On peut dire que l'effectif des enseignants est suffisant mais le problème c'est que beaucoup d'enseignants sont encore payés par le FRAM, cela alourdit la charge des parents d'élèves.

Comme l'éducation est une base du développement de la vie socio-économique, elle tient un rôle important dans le monde professionnel autant dans le secteur primaire que dans le secteur secondaire, voir même dans le secteur tertiaire. Plus particulièrement, pour le secteur d'activité industrielle, le recrutement des employés exige un niveau d'instruction supérieur. Dans la commune d'Ambohimangakely, la population active travaillant dans l'industrie locale est en minoritaire du fait de leur bas niveau d'instruction. La présence de ces industries est donc au profit des personnes hors de la commune. D'où le problème d'éducation constitue un blocage à l'amélioration de la condition de vie de la population.

Le tableau ci-dessous montre la répartition de la population active par secteur d'activité :
Tableau 36 : Répartition de la population active

Secteur primaire	Secteur secondaire	Secteur tertiaire
58,4 %	26,0 %	15,6 %

Source : Monographie communale

En ce qui concerne l'habitat, l'état des bâtiments d'Ambohimangakely se répartit comme suit : 22% mauvais, 36% moyen, 42% bon, dans lesquels 72% sont construits avec étages et 28% en maisons basses. Il est à rappeler que le nombre moyen de personnes par ménage y est égale à 5 et selon la règle d'urbanisme, la surface des bâtiments correspondant aux 5 personnes doit être comprise entre 64 et 120 m². Cela veut dire que les bâtiments ayant une superficie dans cet intervalle doit avoir un grand pourcentage. Or, par analyse, il n'y a que 22% de bâtiments qui respectent cette norme, la plupart sont inférieure à 64 m² avec un taux de 69%. Cette réalité définit donc le niveau de vie des habitants de la commune d'Ambohimangakely.

VII.1.4 Structure des routes :

Dans une localité, la structure des routes est en relation avec son développement. Comme la commune est traversée par la Route Nationale Numéro deux (RN2) et la Route Provinciale d'Antananarivo (RPT), la plupart des habitants se concentrent au bord de ces routes et aux zones près du centre-ville. Ainsi, toutes les activités socio-économiques restent dans ces zones comme Soamanandrarinny et Ambohimahitsy. Cela constitue un blocage de développement des zones rurales. Par exemple, certains Fokontany (comme Ambohimpiainana,

Ambohidehilahy.etc) dans la commune n'ont pas encore d'électricité. A part cela, les zones au bord de ces routes, qui deviennent de plus en plus saturées, créent également des problèmes de circulation lors du passage des véhicules surtout les voitures exportateurs des marchandises venant de la province.

La répartition des routes selon leur état (bon, moyen, mauvais) et leur type (en terre, pavé, revêtu) dans les zones rurales découragent les habitants d'y installer leurs habitats. Aussi, c'est à cause de leurs mentalités qu'ils préfèrent construire leurs bâtiments au bord de la RN2 et RPT.

De plus, parmi les Fokontany dans la commune, les plus connus sont ceux qui se situent au bord de la route principale alors que plusieurs ne sont pas connus par les investisseurs ou les ONG qui pourraient apporter des projets de développement. Ce problème détermine ainsi l'un des facteurs de blocage de développement de l'agriculture et l'élevage à Ambohimangakely.

Bref, la structure des routes dans la commune d'Ambohimangakely défavorise le développement dans les zones rurales. D'où le déséquilibre de développement entre le milieu urbain et rural à Ambohimangakely.

VII.1.5 L'inexistence de plan d'urbanisme

La commune commet une grave erreur car jusqu'à maintenant, elle n'a pas encore de plan d'urbanisme. Par définition, le plan d'urbanisme est le document de planification qui établit les lignes directrices de l'organisation spatiale et physique d'une municipalité tout en présentant une vision d'ensemble de l'aménagement de son territoire.

A Ambohimangakely, la non-application du plan d'urbanisme et l'insécurité foncière aggravent la construction anarchique des habitats précaires, sans respecter les normes d'urbanisme et de salubrité. Ces derniers favorisent la multiplication des bidonvilles qui empêchent la plupart des gens de vivre aisément dans un logement normal. Outre, l'inexistence de ce plan constitue aussi un problème au niveau de l'agriculture car certaines surfaces destinées à l'agriculture sont occupées par des bidonvilles entraînant la réduction des surfaces cultivées.

A part eux, on peut dire aussi que la négligence des lois, l'inexistence du plan d'urbanisme ainsi que l'insécurité foncière permettent facilement la prolifération des constructions illicites dans la commune d'Ambohimangakely.

VII.2 Recommandations

Ce présent projet a pour but de débloquer la commune face à tous ses problèmes socio-économiques.

VII.2.1 Soutenir les activités agricoles et d'élevage

a- Les activités agricoles

Malgré les efforts des agriculteurs, le secteur d'activité agricole à Ambohimangakely reste en difficultés et les revenus générés sont trop faible pour améliorer les conditions de vie des paysans. Pour faire face à ces divers problèmes, il est important que la commune apporte des aides aux paysans.

Par analyse, le rendement obtenu par les techniques traditionnelles est faible par rapport à celui des techniques modernes. Ainsi, la commune devrait prendre en charge le renouvellement de ces techniques. De ce fait, elle doit faire le recensement et l'identification des producteurs actifs et des techniciens capables de vulgariser les nouvelles techniques agricoles. Il faut aussi renforcer le microcrédit destiné pour l'agriculture tout en facilitant son développement. Ensuite, la commune doit catégoriser et prioriser les aides financières et les techniques de culture suivant les statuts des producteurs agricoles (petits, moyens et grands). De plus, la création des groupements des producteurs est nécessaire pour faciliter et assurer l'encadrement des agriculteurs. A part cela, pour éviter l'insuffisance des semences, la multiplication et la vulgarisation des centres semenciers ne devront pas être négligées. Pour faire face au problème foncier, il est à conseiller de créer de guichet foncier communal.

Les aménagements hydro-agricoles doivent être aussi améliorés pour éviter le bouleversement de la mode de vie des paysans. La commune doit procéder une sensibilisation pour faire connaître à la population les avantages des aménagements. Elle pourrait s'engager aux travaux d'aménagement et de renforcement des digues surtout la construction des nouveaux canaux d'évacuation.

Le dépôt des ordures à Andralanitra empêche l'évolution de la riziculture pour la population environnante. De ce fait, l'élimination définitive de ce dépôt d'ordures serait une solution primordiale pour promouvoir les activités agricoles de la commune. Pour améliorer donc la vie de la population, il est essentiel d'élaborer un plan d'urbanisme pour l'extension de la ville et pour que l'agriculture ne soit pas perturbée.